

SAMEDI SOIR

29 DÉCEMBRE 1832.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue d'Amboise, Barrière de Fer ; chez M. BARON, libraire, rue Clermont ; chez M. BARBEUF, libraire, rue Saint-Dominique ; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue Saint-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103.



DEUXIEME ANNEE.

N° 128.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est ; pour Lyon , de 7 francs pour trois mois , de 13 francs pour six mois , et de 25 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La prison est le Séminaire des Patriotes.

Avis.

Notre Gérant nous écrit à l'instant de Grenoble, pour nous annoncer que la Cour Royale de cette ville vient de le condamner à un mois de prison et à 200 francs d'amende. Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur cette condamnation que nous n'osons qualifier, par respect pour la magistrature.

AUTANT PIERRE QUE PAUL.

Lequel des deux préférez-vous ? — Ni l'un ni l'autre. STERNE.

Ma foi, mes amis ; il fut un jour où je crus en avoir fini une bonne fois pour toutes avec la royauté.

Quand je vis le drapeau tricolore flotter au dôme des Tuileries, et le peuple souverain à l'Hôtel-de-Ville, je ne m'attendais guères à tout ce que nous avons vu depuis.

Pour mon compte j'aimais autant Pierre que Jacques, et il ne me serait jamais venu à l'esprit de mettre un roi à la porte pour en installer un autre.

De détrôner une famille pour donner le pays à une autre famille.

De proclamer la souveraineté du peuple, et en même temps de l'aliéner à tout jamais à un pouvoir héréditaire, ôtant ainsi à la nation le droit de modifier ses institutions, et de se gouverner comme elle l'entend.

De constituer des intérêts de dynastie en opposition avec ceux du pays.

De faire enfin une révolution pour se retrouver immédiatement après dans la même position qu'auparavant.

Tout cela m'eût semblé incroyable!....

Mais tout cela s'est fait, pourtant, tout cela s'est bâclé..... en deux heures, comme vous savez, de peur de laisser le temps au peuple de se raviser.

Et la farce a été jouée avec le plus grand sérieux du monde.

Et comme le nouveau pouvoir avait les mêmes intérêts que l'autre, il devrait agir de la même manière.

La reconnaissance lui faisait une loi de se dévouer à la cause de la nation : mais ses intérêts de famille le plaçaient à la tête des ennemis de la nation.

Et l'intérêt devait l'emporter sur la reconnaissance.

Le premier soin de la dynastie nouvelle devait être de se faire pardonner son origine révolutionnaire. — Un roi devait épouser la cause des rois, et se soucier fort peu de celle des peuples, chercher ses inspirations à la cour de Rome ou à la conférence de Londres, choisir ses amis parmi les ennemis de la France, et se déclarer partout l'ennemi des principes qu'il avait juré de défendre.

Tout cela était une conséquence nécessaire d'une royauté héréditaire. — Ses intérêts devaient être forcément, et par la nature des choses, en opposition avec tout principe de civilisation progressive. — Et soyons justes : il y avait par trop de piaserie de notre part à exiger que la royauté, par un chevaleresque dévouement, épousât des intérêts directement contraires aux siens.

Tout ce que nous voyons ne nous étonne pas le moins du monde. — Nous nous attendions à voir la royauté se mettre au dessus des lois, tendre à détruire une à une toutes nos garanties ; épouser au dehors la cause des rois, et se jouer des institutions. — Ici, on peut nous croire, aucun sentiment de haine n'anime nos paroles ; nous n'en voulons nullement au roi d'avoir agi dans l'intérêt de son pouvoir, mais seulement à la royauté,

dont l'existence est aujourd'hui, chez nous, un contre-sens politique et un principe perpétuel de désordre.

Il était de la nature de la royauté de s'opposer, comme une barrière, aux efforts de la civilisation ; — il est aussi de la nature de cette action progressive, qui fermente au sein des sociétés, de lutter avec une force indestructible contre tout ce qui lui fait obstacle.

L'issue d'un tel conflit ne peut être douteuse ; car il est des nécessités providentielles contre lesquelles tous les efforts humains viennent se briser. — Entre deux forces opposées, dont l'une ne trouve d'appui que dans de caducs préjugés qui s'usent tous les jours, et dont l'autre, jeune et active, grandit à chaque pas ; il est facile de prévoir que celle-ci s'emparera de l'avenir, et que le terme de la lutte ne peut être fort éloigné.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

De l'influence d'une Poire pourrie.

Résultat des expériences faites depuis deux années, par dame Françoise, Aimée, Desirée, Liberté.

Il suffit d'une poire gâtée, au milieu du fruitier le plus sain, pour pourrir toutes les autres. *Prov. de Mayeux;*

Vers la fin de juillet 1830, il se trouvait encore, dans mon fruitier, un assez bon nombre de poires de la famille du *Gros roi Louis* ; mais trop mûres et pourries qu'elles étaient, elles me répugnèrent, j'en eus une violente indigestion qui me dura trois jours. Enfin, je jetai dehors ce qui m'en restait, ainsi qu'une assez grande abondance de *culottes de suisse*.

Hélas ! je n'eus pas le soin de faire alors maison nette ; je ne me méfiai pas d'un *gros saint Jean* de bonne mine qui me parut assez sain pour être conservé ; il resta là par aventure, en compagnie de *petits sept en gueules*, de poires à la *reine* et de poires à la *duchesse*, qui avaient malheureusement et à mon insçu, participé à la pourriture du *roi Louis*.

De là vint toute mon infortune !

Mes maladroits d'ouvriers, s'étant trop hâtés, ils firent dans les premiers jours d'août, la cueillette qui n'aurait dû avoir lieu que tout au plus à la fin de septembre ; je n'eus donc pas le temps de prendre mes précautions.

Le *gros saint Jean* fit place à une poire *royale*, que je croyais être un *beau présent*, et sur laquelle je comptais pour faire long-temps le bien être de ma famille ; mais cette poire déjà verreuse fut bientôt entièrement pourrie par l'atmosphère infectée du fruitier.

Pour mon malheur, elle se trouva entourée de *lèches friands* de *doyens gâleux*, de *calebasse*, de *trompe-laquais*, toutes poires suspectes, sujettes à avarie, que j'engage, et pour cause, les bonnes ménagères à éloigner avec soin de leurs fruitiers. Comme elles portaient en elles le germe de la corruption, le contact de la poire *royale* les gâta en quelques jours.

Une poire d'*orange* qui se trouvait trop à la gêne et meurtrie par un *bon chrétien de Bruxelles* réuni à une

belle de Paris, augmenta le désordre et un perfide *beurré d'Angleterre* y vint mettre le comble.

J'avais compté quelque temps sur une *virgouleuse* de *Pologne*, sur certaine poire d'*Espagne* et enfin sur une *angélique de Rome*, mais il me fallut bientôt abandonner tout espoir, de ce côté.

Que faire dans mon embarras. Une commère ma voisine, me conseille chaque matin de me rejeter, pour l'embellissement de mes desserts, sur la *Dauphine* ou la *duchesse d'Angoulême* ou l'*angélique de Bordeaux*, vraies *poires de manne*, dit elle, préférables à l'*impériale* pour la grandeur, à la *poire d'or* et à la *poire d'argent*, pour la richesse !

Mais, fatiguée de tant de mécomptes, je renonce à la culture et à la conservation de toutes les espèces de poires : c'est une denrée trop coûteuse, pour les nombreux prolétaires dont se compose ma famille.

LA COURONNE ET LE BOURLET.

Le vent du Nord, durant ces longues nuits, a fait tournoyer le sable fin de mes allées qu'il laisse nues ; la terre est dure, la pelouse claire, une chute serait dangereuse. Prenez garde, ses jambes sont faibles encore ; mon petit enfant, mon joli petit, il va tomber ; il se briserait la tête contre mes arbres ! Oh ! gâter sa jolie tête blonde ! Ce front si pur, ces joues si fraîches ; il y a là toute une vie de mère, une vie d'amour et d'admiration. Non, il n'ira pas ; Justine, apportez-lui son bourlet ; allez, croyez-moi, ma bonne, mettez-le lui ; tenez, regardez, j'ai une croque au front, moi ; j'avais jeté mon bourlet sur la haie, ma mère a bien pleuré ; la cicatrice paraît encore, on la voit quand le vent dérange mes cheveux. Passez les rubans roses sous le menton ; fixez-le bien, Justine, je ne serais pas tranquille...

Ah ! bien, qu'il aille maintenant. Va sans crainte et sans danger, mon amour ; cabriole et tombe si cela t'amuse ; roule tout le long de cette balme dont la pente est douce ; frappe de la tête l'élégante balustrade de fer qui se contourne si gracieuse aux bords du bassin, peuplé de ces poissons rouges que tu aimes tant. La terre sera molle pour toi, la pelouse épaisse, et les arbres sembleront céder à tes coups, car un bourlet défend ton front, dont le sang ne ruissellera pas sur tes beaux cheveux blonds.

Va, jeune fils, tu grandiras, tu deviendras puissant et fort, et un jour, en souriant d'amour et de bonheur, tu l'attacheras aussi, ce bourlet, sur la tête de ton premier enfant... Ah ! le petit méchant, il m'a frappé le sein ; il m'a fait un mal... Comment donc, ne vous mets-je à l'abri du danger, que pour souffrir de vos coups ? fi, le vilain !

Tu ne te crois pas assez sage pour te conduire toi-même, assez éclairée pour faire les lois auxquelles tu dois obéir ; tu ne connais pas toute ta dignité, puisqu'il te faut un nom pour te représenter ; eh bien ! va donc en aveugle, oublieuse nation ; choisis un chef qui demain sera ton maître, et pose sur sa tête une couronne :

qu'elle soit belle et riche, parée d'or, étincelante de diamans que ta sueur aura payés. Oh! que c'est beau, une couronne! C'est un bourlet de velours cannelé, doublé de satin et attaché de rubans roses qui flottent au vent. Et quand le front en est ceint, celui qui la porte peut tout oser sans crainte : Qu'Henri iv fasse pendre des malheureux paysans, qui, manquant de blé, auront tué un lapin sur les terres de la nation, et non sur les domaines du roi; que Louis, dit le Grand, ordonne les dragonnades, torture les consciences, exile les citoyens; que dans l'intérêt de sa famille il fasse à l'Espagne une guerre affreuse, qu'il élève un trône sur des cadavres français, et qu'il laisse au pays deux milliards de dettes; que Louis xv le bien-aimé enlève vos filles pour en peupler le parc aux cerfs, théâtre de ses débauches; qu'il livre la France à une Pompadour; qu'il prenne pour ministre une Dubarri; que partout et toujours coule le sang de vos fils, pour des intérêts de famille ou des intrigues de cour.... Que vous importe et qu'avez-vous à dire? Vous avez placé sur leurs têtes un bourlet qui est leur sauve-garde. C'est en vain qu'elles sont glissantes, les feuilles de parquet dont les palais sont pavés; les rois peuvent y tourbillonner sans crainte, s'y livrer sans dangers aux plus bruyans plaisirs, le bourlet est là pour garantir leurs têtes s'ils venaient à tomber.

Étrange analogie entre l'enfance et la royauté, que toutes deux portent au front la même parure et la même défense! Mais l'enfance est faible et la royauté puissante; l'enfant ignore où on le conduit, les rois savent où ils nous mènent; le premier bégaye à peine, les seconds ordonnent, et ils ont des milliers de hérauts d'armes qui répètent leurs voix.

Où il faut que la royauté n'ait point de volonté sienne, particulière, ne marche pas à sa guise, et dans le chemin qui lui plaît davantage, et alors il est juste de lui laisser le bourlet qui défend son front des chûtes que pourraient lui faire faire les hommes chargés de la conduire; ou si elle veut aller à son gré, si plus encore elle veut tout guider, tout diriger, s'élancer et nous entraîner avec elle dans une route que nous ignorons, et qui peut-être est bordée de précipices, elle doit déposer son bourlet d'inviolabilité, répondre de ses actes, et courir les chances du chemin qu'elle parcourt.

NOUVELLES.

Lyon.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE JEANNE ET DES CONDAMNÉS DE JUIN.

Huitième liste de souscription.

MM. Bernard.	1	»	MM. J. Lassauzet.	»	50
Chabry fils.	1	»	Un bon patriote.	»	50
E. P. Républicain.	1	»	C...H.	1	»
E. G. Bon Patriote.	»	50	P. G. L. républicain	»	50
Martinon.	1	»	Un vrai républicain.	1	»
Sordet.	1	»	Un républicain.	1	»
Labory.	1	»	L. Républicain.	»	25
Falconnet.	»	50	L. Patriote.	»	50
Perret.	1	»	Louis Républicain.	1	»

De Passio, répub.	1	»	G. J. Républicain.	»	50
Un descendant de Guillaume Tell				2	»
Un admirateur des héros de St-Méry.				1	»
J. G. instituteur républicain quand même.				»	75
Bourdon.				1	»

Produit de la huitième liste. 20 fr. 50 c.

INTÉRIEUR.

PARIS.

Le ministère a annoncé, dans une des dernières séances de la chambre des députés, une loi qui soumettra un plus grand nombre de professions au droit de patente. — Pauvre peuple, encore une pierre dans ton jardin!!

— Le conseil général du département vient de voter la moitié de la somme nécessaire à l'ouverture de la rue, qui de la colonnade du Louvre, doit aller aboutir à la barrière du trône.

— Les ministres, après avoir vainement cherché à influencer la commission de la chambre des pairs, chargée de l'examen de la loi sur l'état de siège, ont été forcés d'accepter les amendemens considérables faits par cette commission aux articles les plus attentatoires à la liberté individuelle, et à la liberté du domicile, et adoptés par elle à l'unanimité.

DÉPARTEMENTS.

Nantes. — Un procès avait été intenté l'*Ami de la Charte*, pour l'insertion d'un article intitulé : *Patriotes, réveillez-vous!* Le jury, en acquittant le journal patriote, a prouvé qu'en effet les patriotes ne doivent pas s'endormir.

Grenoble, 28 décembre. — Les patriotes célèbrent aujourd'hui par un banquet le retour dans notre ville de MM. Vasseur, Huchet, St. Romme et Raymond, accusés et défenseurs dans les affaires de Grenoble, et pour lesquelles la cour royale de Lyon a prononcé, il y a peu de jours, un verdict d'acquiescement.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les détails de cette fête de famille, à laquelle notre gérant, qui se trouve en ce moment à Grenoble pour le procès *en délit de presse*, dont il est question en tête du journal, a été invité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

24 décembre.

La chambre des députés était réunie dans l'intention de procéder à l'examen préparatoire du budget de 1833, lorsque le bruit du canon des Invalides, qui annonçait la reddition d'Anvers, vint fournir à nos vieux enfans l'occasion d'échapper à leur devoir.

Malgré les représentations de quelques hommes de l'opposition, les bureaux furent vides en un instant; — à demain les affaires sérieuses; — et l'on put voir tout le jour les représentants de la nation, faisant l'école buissonnière.

En vérité, la chambre des députés joue un bien triste rôle dans nos affaires publiques, elle n'a plus la conscience de son pouvoir faire, et, comme l'éunuque :

« Elle ne fait rien »

« Et nuit à qui veut faire. »

GRAND-THÉÂTRE.

Première représentation du *Jour de Noces*, drame en cinq tableaux et en vers, par une dame lyonnaise.

Nous ne sommes pas de ceux

Qui trouvent qu'une femme en sait toujours assez,

Quand la capacité de son esprit se hausse

A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Non, nous ne sommes pas de ceux qui veulent la parquer dans le cercle étroit des soins du ménage, et la condamner toute sa vie à n'être qu'un esclave de l'homme, un meuble de salon, un objet d'art.

parade pour le bal. Nous voulons son émancipation morale et intellectuelle. C'est avec ces idées que nous avons, lundi, pris notre place à la première représentation du *Jour de Noces*. A l'exemple de certains spectateurs qui s'étaient munis d'une clé forée, par la seule raison qu'il s'agissait de l'œuvre d'une femme, nous n'avons donc point apporté au théâtre des préventions aussi étroites et injustes que ridicules et niaises.

Assistons au *Jour de Noces*.

Alfred se marie. Il va sacrifier à un mariage d'argent le bonheur d'une femme dont il est idolâtré. Cette femme est une ouvrière qu'il a séduite, et dont il a un enfant. Cette femme et cet enfant, voilà les obstacles à ses projets d'avenir, à cet hymen qui se prépare.

Mais un fat, personnage très gai d'après l'affiche, et qui ne comment, tout le long de la pièce, que de lâches et méchantes actions, par inimitié pour Alfred qui lui a refusé une somme d'argent, une bagatelle, 50 mille francs, cherche à renverser un hymen auquel, lui aussi, avait aspiré. En conséquence, il avertit, par une lettre, Hélène de ce mariage. Il glisse dans la corbeille de noces un billet anonyme qui dévoile, à la riche fiancée, la demeure de sa rivale. Elle y court; et, retranchée derrière un paravent, elle devient témoin d'une scène d'amour entre Hélène et Alfred, scène beaucoup trop longue pour qu'elle puisse l'entendre patiemment jusqu'au bout. Elle se trahit enfin par une exclamation, et joue bien là, comme ailleurs, le plus sot rôle possible. Alfred ne trouve rien de mieux à faire que de s'indigner, que de se révolter d'être le jouet de deux femmes. Hélène est désespérée. L'auteur, fort embarrassé de ses personnages, fait sortir Alfred en colère, et les deux rivales bras dessus bras dessous. Tout cela est fort naturel, n'est-ce pas?

Alfred n'est pas homme à abandonner ainsi la partie, il revient auprès d'Hélène; il veut entrer en capitulation. Elle sait tout. Je vous fais grâce ici de la description assez déplacée que fait Hélène, de sa visite chez Mad. de Rinval, où elle a surpris tous les apprêts d'une noce. Vainement Alfred lui offre de partager une existence que ce riche mariage doit embellir, elle repousse tout honteux arrangement, et dans son désespoir elle prend du poison.

Tout est brisé, dit-elle, mon cœur, ma vie, et son serment, Son amour et mon corps vont rentrer au néant.

Au néant! Du néant Dieu tira mou faible être.

Puis, tout-à-coup, elle songe avec des remords à son enfant qu'elle abandonne. C'est un peu tard se rappeler qu'on est mère.

Mais pendant qu'elle s'empoisonne et fait de la métaphysique, Alfred retourne à Mad. de Rinval; il la persuade que tous les propos qu'elle a entendus ne sont que pures sornettes, et qu'elle seule est aimée. Ce qu'elle s'empresse de croire, à la surprise du public. N'importe, le contrat va se dresser. Mais notre homme, très gai d'après l'affiche, provoqué en duel par Alfred, renvoie la partie à cinq ans, attendu, dit-il, qu'il a une prise de corps, et qu'il appartient jusqu'à cette époque à ses créanciers. C'est fort délicat de sa part. Pour se venger entièrement que fait-il? Il réserve une dernière surprise à Alfred: Il ramène, dans le boudoir même de la nouvelle mariée, Hélène pâle et défaite, Hélène que tous les spectateurs avaient crue morte et enterrée. Ce farceur d'homme, toujours très gai d'après l'affiche, s'est trouvé d'arriver chez l'ouvrière juste au moment où elle râlait la vie ou la mort, comme vous voudrez, et il lui a donné du contre-poison. Alfred retrouve là cette pauvre femme. Pour l'achever il lui fait une scène; il la brutalise comme il l'a fait, du reste, tout le long de la pièce; il lui secoue les bras à les lui disloquer. C'est toujours la scène de Richard-d'Arlington avec Jenny, qui revient et se reproduit du commencement à la fin. Au moment où les invités viennent signer au contrat, au lieu de la jeter par la croisée, Alfred jette Hélène derrière un rideau, en lui disant sérieusement:

« Cesse de respirer ou je cesse de vivre. »

En effet, pendant qu'on signe le contrat, elle meurt, après une courte pantomime que trahissent les plis du rideau. Personne ne fait attention au trouble et à l'embarras d'Alfred; chacun se retire et le

laisse seul avec sa mariée. Une fièvre cérébrale s'empare de lui; il divague, il saisit le cadavre d'Hélène que vient de découvrir Madame de Rinval; il le dépose sur un canapé, et va s'abandonner à toute sa folie; mais le public siffle, demande la toile, et n'en veut pas voir davantage. Delacroix, au milieu de tout ce tumulte, s'avance et dit, « Messieurs, l'auteur retirera probablement son manuscrit; mais il ne devait pas s'attendre à une chute aussi complète, étant une femme. » Le public n'a pas su gré à l'acteur de cette allocution inconvenante en ce qu'elle improuvait le jugement rendu. L'auteur lui-même n'a pas dû approuver, chez Delacroix, cette marque inconsidérée d'intérêt. Car une femme, qui livre une œuvre au public, n'attend point de lui un succès de complaisance ou de galanterie, c'est un succès loyal qu'elle recherche et qu'elle a droit d'obtenir. Le public ne voit que l'ouvrage qu'on lui soumet. L'auteur n'a plus de sexe.

Comme on le voit, d'après cette analyse, où nous nous sommes attachés à mettre en saillie les invraisemblances et les défauts du drame, les personnages en sont mal établis, leur langage est trop uniforme de poésie, trop souvent exempt de simplicité et de naturel, les caractères sont forcés et les situations maladroitement amenées et outrées. L'ouvrage manque de traits d'observations, de détails de mœurs, et d'une connaissance véritable de la société et du cœur humain. Où l'auteur a-t-il donc pu trouver le type ignoble et lâche du personnage que jouait Duprez? Où a-t-il vu une femme du monde aussi niaise, aussi dupe que Mme de Rinval? Un ambitieux aussi ridicule qu'Alfred? Comment peut-il être aimé? Le seul rôle bien conçu et bien senti, c'est Hélène. Il ne lui manque que d'avoir un langage plus approprié à sa position.

Le but que s'est proposé Mme la.... (j'allais nommer l'auteur, je m'arrête) a été déjà exploité par Scribe, dans le *Mariage d'argent*, et par Alexandre Dumas, sur une toute autre échelle dans *Richard d'Arlington*; c'est la flétrissure de l'ambition.

Nous avons été longs et peut-être sévères à l'égard de l'auteur, mais nous lui devons à son entrée dans la carrière, un jugement franc et impartial. Elle est femme! Assez d'autres la flatteront. L'auteur du *Jour de Noces* a devant lui un avenir qui lui permettra de prendre d'éclatantes revanches, et nous avons foi en son avenir.

Mercredi soir, dans le *Mari de ma Femme*, Delacroix a été accueilli par des sifflets en expiation de ses paroles de l'avant-veille. Il a expliqué alors que son intention n'avait point été de blesser le public; mais sur l'interpellation de quelques individus qui voulaient des excuses, il a ajouté qu'il n'en faisait que chez lui.

Le public n'a point d'excuses à demander à un artiste; c'est le dégrader que de le contraindre à ce rôle. Le temps n'est plus où les comédiens étaient regardés comme des parias; ce sont des citoyens, ayant des droits égaux à ceux des spectateurs.

Delacroix a eu tort de céder à son premier mouvement, et de répondre par une bravade, à une absurde et niaise demande. Mais, nous l'espérons, le public et l'artiste comprenant leurs torts mutuels, les oublieront, et notre théâtre ne perdra pas un sujet qu'il serait dans ce moment impossible de remplacer. A quoi tient pourtant la faveur du public?... A un mot dit sous le poids d'une émotion. Cela me rappelle cette réponse d'un acteur au parterre qui lui demandait des excuses: « Messieurs, jamais je n'ai si bien senti qu'à présent toutes les humiliations auxquelles nous condamnons notre état. » L. B.

GLANE.

Mlle Boury a été jusqu'à présent confrontée avec cinq assassins; c'est pure coquetterie, si elle n'a pas encore fait un choix entre ces monstres trop aimables.

— Le maréchal Soult vient d'expédier l'ordre de faire rentrer, courrier par courrier, notre armée en France, et la défense aux militaires des régiments de jouer la *Marseillaise*. Le lion devenu vieux se souvient qu'il ne faut pas trop échauffer les oreilles aux lionceaux.

J. A. GRANIER, Gérant.

SUPPLÉMENT.

GRENOBLE.

BANQUET PATRIOTIQUE.



Il n'est personne, en France, qui ait oublié l'infame tuer-à-pens tendu par un préfet aux habitants de la ville de Grenoble, et qui n'ait senti la rougeur lui monter au front, en apprenant que, loin d'accorder à une ville entière la satisfaction qui lui était due, le pouvoir voulait trouver des coupables parmi les victimes, tandis que celui qui commanda l'assassinat, jouissait d'une scandaleuse impunité. Traînés de tribunaux en tribunaux, MM. Vasseur et Huchet, suivis de leurs courageux défenseurs MM. St-Romme et Reymond ont toujours compris qu'il y avait solidarité entre eux et la population Grenobloise, et que leur défense devait être un acte d'accusation contre le pouvoir. Acquittés par la cour royale de Lyon, entourés des sympathies de tous les patriotes lyonnais, les accusés et leurs avocats sont revenus à Grenoble, où leurs compatriotes ont voulu protester hautement contre l'intention manifestée par le pouvoir, de trouver des coupables là où toute la population avait été unanime et voulait rester solidaire.

Le 28 décembre, à six heures du soir, près de trois cents convives (le local n'avait pas permis d'en admettre un plus grand nombre) ont pris place à une table dressée dans la salle de spectacle. Cette salle, que M. le Maire de Grenoble s'était empressé de mettre à la disposition des commissaires du banquet, était pavoisée de drapeaux tricolores, et une nombreuse réunion de dames, élégamment parées, garnissait toutes les loges.

A six heures et demie, les commissaires, ayant à leur tête M. Augustin Thevenet, membre du conseil municipal et président du banquet, ont introduit MM. Louis Vasseur, Vasseur aîné, St-Romme, Reymond, Farconnet, et M. Granier, notre gérant, qui, à la prière de la commission, avait retardé son départ pour assister à cette réunion patriotique.

Nous regrettons vivement que le cadre de notre journal ne nous permette pas de répéter tous les toasts qui ont été portés. Nous aurions voulu reproduire l'allocution si calme, et en même temps si énergique de M. Louis Vasseur; mais le temps et l'espace nous manquent. Nous espérons d'ailleurs que le *Précurseur* et le *Journal du Commerce* compléteront ce compte-rendu. Nous nous bornerons à citer les toasts suivants :

M. REYMOND, avocat :

« Qui, messieurs, on a eu raison de vous le dire : l'honneur à ces jeunes citoyens que le pouvoir avait désignés pour les peines, qui, traînés de tribunaux en tribunaux, partent sans avoir levé la tête, et qui, au lieu du rôle d'accusés auquel on les avait réduits, ont si noblement gardé le rôle d'accusateurs ! l'honneur à nos magistrats indépendants qui, au nom de la loi, et comme elle, sont venus, au jour du danger, se placer à notre tête,

qui, au temps de la persécution, nous ont suivi pour nous défendre et nous protéger, et que nous retrouvons aujourd'hui à leur place dans cette fête de famille !

» Mais honneur aussi, messieurs, honneur et reconnaissance aux patriotes Lyonnais ! Ils nous ont accueillis comme des frères, ils ont ressenti toutes nos inquiétudes, ils ont partagé toutes nos joies ! C'est que partout il est des hommes qui ont du cœur et que l'égoïsme n'a pas abrutis ; c'est qu'ils ont compris que notre cause était la leur, que lorsque le pouvoir viole effrontément les lois, l'indignation devient solidaire ; c'est que le droit de défense et de sûreté individuelle est écrit dans le cœur avant de l'être dans la charte. De ce nombre est un jeune homme que nous avons aujourd'hui parmi nous, dont la vie est dévouée aux combats de la presse patriotique, et qui, après avoir si vivement sympathisé avec notre triomphe, est venu dans notre ville trouver une condamnation. Mais nous, messieurs, nous n'avons pas été ses juges, et en dédommagement nous lui offrons nos regrets et notre vive sympathie.

» Aux patriotes Lyonnais, à M. Granier, aux rédacteurs de la presse indépendante de Lyon !

M. GRANIER, de Lyon, rédacteur de la *Glaneuse*.

» Messieurs,

» Je bénis aujourd'hui les persécutions du pouvoir, puisqu'elles me procurent l'occasion d'assister à cette fête patriotique, et d'y formuler des vœux qui, je l'espère, sont aussi les vôtres. Je propose donc un toast à l'union des patriotes des départements ; à l'union, surtout, des patriotes de l'Isère et du Rhône !

Messieurs,

Lorsque le gouvernement semble s'efforcer de nous prouver chaque jour l'absurdité des fictions constitutionnelles ; lorsqu'un ministre a l'impudence de présenter aux chambres un projet de loi digne de figurer dans les fastes de l'inquisition ; lorsque la représentation nationale n'est plus qu'un vain mot, lorsque le pouvoir conspire ouvertement contre nos libertés, le silence des patriotes serait une lâcheté, leur indifférence serait un crime. Il est passé le temps de ces associations occultes, de ces conspirations tramées dans l'ombre. Le pouvoir ne prend pas la peine de cacher ses projets liberticides, imitons son exemple : conspirons aussi, mais conspirons au grand jour. Qu'un lien puissant, celui de l'amour de la patrie, unisse les départements entre eux ; que les noms de tous les membres de cette vaste association soient connus du gouvernement. Il pourra savoir le nombre de ses ennemis ; et les patriotes, en se comptant, auront enfin la conscience de leur force.

Je vais revoir nos frères de Lyon ; ils apprendront de ma bouche les détails de cette fête patriotique ; je leur dirai les vœux exprimés dans cette enceinte, et leur ame s'exaltera dans un saint enthousiasme, car ils supportent aussi avec impatience le joug honteux qui pèse sur notre belle patrie ; mais comme vous, ils ont foi en l'avenir, et ils savent que si les émeutes servent le pouvoir, les révolutions seules profitent aux peuples. Ils attendent comme vous que le pouvoir ait versé dans la coupe de l'impopularité la goutte qui doit la faire déborder, alors, patriotes de l'Isère, ils comptent sur vous, comme vous pouvez compter sur eux. »

M. St. Romme, avocat.

« Messieurs,

« La fête que vous nous donnez a un motif digne de vous et du courage que vous avez montré dans nos malheureuses journées. Vous voulez proclamer à la face de la France, qu'en affirmant à la cour de Lyon que vos vœux nous suivaient devant elle, que la cause que nous défendions était la vôtre, nous avons dit la vérité.

« Cette manifestation était nécessaire, car aux jours où nous vivons il est rare de trouver deux volontés qui marchent d'accord.

« On nous a poussés à ce point de découragement qu'on n'a plus de

confiance les uns dans les autres; à ce point de démoralisation, qu'on ne rougit plus de ce qui est honteux, qu'on ne s'indigne plus ou qu'on ne s'indigne qu'avec modération de ce qui est infame, et qu'on est obligé de justifier ce qui est généreux et loyal.

« L'ordre et la liberté devaient se prêter un appui mutuel; on a opéré frauduleusement leur divorce.

« Malédiction sur ceux qui ont calomnié la liberté, et la refoulent dans l'anarchie! Malédiction sur ceux qui ont rendu l'ordre hideux, en le revêtant de la robe sanglante du meurtre! Au nom de l'humanité dont ils ont flétri les espérances, sur eux malédiction!

« Convaincus de la sainteté de votre cause, vous doutiez de son triomphe; l'attention que d'autres nous accordaient était cette attention que l'on accorde à des torréadors; ils voulaient voir seulement si nous saurions succomber de bonne grace. Mais nous nous étions préparés pour un combat sérieux au bout duquel pouvait être encore la victoire. Nous avons pensé que la loi, toute meurtrie qu'elle était, n'était pas encore cadavre; et nous l'avons évoquée avec cette grande idée de *probité* que bien des gens ont pris pour une idée nouvelle. La loi agonisante a soulevé sa tête et elle a absous nos amis.

« Tout n'est pas mort dans notre France et, vous l'avez vu, il y reste des âmes que les préoccupations politiques n'empêchent pas de répondre à l'appel de la probité.

« Tout n'est pas encore anarchie dans notre France, et vous lui avez montré une cité unanime et constante à refuser au pouvoir le droit de crime; vous lui avez montré des citoyens qui ne s'abandonnaient pas eux-mêmes, et qui revendiquaient avec persévérance une courageuse solidarité. Vous en recueillerez les fruits, Messieurs, et de long temps on n'essayera pas contre vous des tentatives d'assassinat et de guet-à-pens.

« A LA CONSTANCE DE VOLONTÉ!

« Grenoble en a donné l'exemple à la France comme il lui avait donné le signal de la liberté. Puisse cette vertu rallier et murir toutes les vertus françaises! Ce n'est qu'à ceux dont elle raffermirait le cœur, qu'il appartient de dire: Je jure que la patrie ne périra pas. »

M. Adolphe Périer, conseiller de département :

« Messieurs,

« Les circonstances qui nous rassemblent, réveillent dans nos cœurs de généreux souvenirs.

Nos amis ont triomphé dans la lutte de la vérité contre le mensonge. Mais le pouvoir qui a commandé ce mensonge et qui l'a récompensé, est encore debout! Réunissons nos efforts pour combattre, pour détruire cet affreux système. Rappelons nous les paroles si graves, si nobles, de Cavaignac et de ses co-accusés: *Les associations seules peuvent nous assurer un jour la victoire.*

L'union des patriotes de l'Isère, l'union des patriotes de Grenoble y aura contribué; j'en fais ici le serment au nom de tous les citoyens qui m'entendent.

Messieurs, je vous propose le toast suivant: Au droit d'association et à la société pour la liberté de la presse; elle deviendra le palladium de toutes nos libertés!

Après plusieurs autres toasts, parmi lesquels on a remarqué celui de M. Buisson, adjoint de la mairie, l'assemblée s'est séparée dans le plus grand ordre après avoir chanté la *Marseillaise* et fait une collecte en faveur des pauvres.

Lyon.

— Dans sa séance du 29 décembre, le conseil de guerre avait à juger plusieurs affaires, dont l'une présentait une certaine gravité. Le nommé Chevalier, caporal au 21^e de ligne, arrêté à Chambéry, deux jours après sa disparition du corps, comparait devant le conseil sous la prévention de désertion à l'extérieur, avec circonstances aggravantes. — On lui reprochait en outre divers faits d'escroquerie qui n'ont pu être établis. — Sur la plaidoirie de M^e Michel-Ange Périer, Chevalier a été acquitté.

Le conseil avait encore à prononcer sur les nommés Jean Pené, conscrit retardataire de la classe de 1830, prévenu de désertion à l'intérieur, et Jacques, fusilier au 21^e, prévenu de distraction d'effets d'habillement et en outre d'insultes envers ses supérieurs. — Également défendus par M^e Périer, ces deux prévenus ont été acquittés.

Lyon, 31 décembre 1832.

Messieurs les rédacteurs,

Recevez quinze francs, produit d'une collecte faite dans une société d'ouvriers-républicains, républicains de cœur, de tête et de bras, mais reniant ces prétendus philanthropes qui depuis quarante ans se sont vendus à tous les gouvernements, pliés à toutes les circonstances égoïstes, qui après avoir profité de la révolution de 89, maintenant qu'ils sont aristocratisés, redoutent à leur tour un nouveau 89. Misérables qui se sont enrichis à force de pillages et d'exactions, et qui craignent de pareils excès de notre part.

Mais qu'ils sachent bien qu'il ne faut, aux républicains de 1832, que du fer, du cœur et du pain.

JOINON, chapelier-protétaire.



GRAND-THÉÂTRE.

REPRISE DE GUILLAUME TELL.

Guillaume Tell a reparu jeudi devant un brillant auditoire. Avec lui nous avons retrouvé cette richesse d'instrumentation si belle, si savante, si bien comprise et si bien rendue par notre orchestre, auquel M. Pépin a communiqué de son amour pour l'art et de son feu sacré. Nous avons retrouvé ce chant qui s'assouplit si bien aux diverses passions des personnages, qui marche et grandit avec l'action, cette délicieuse harmonie des chœurs, qui se différencient selon les cantons; ce luxe de décors et de costumes, et toute la pompe que mérite un aussi colossal ouvrage. Guillaume Tell est une de ces créations si compliquées, si complètes, qu'il faut l'entendre et l'entendre encore pour pénétrer dans tous les trésors de cette admirable partition de Rossini. La ville de Lyon est une de celles qui a le mieux apprécié ce chef-d'œuvre, parce que c'est une de celles où la musique est le plus cultivée et où cet opéra a été monté avec le plus de talent et de soin. L'élite de nos chanteurs et nos deux premières danseuses prétaient le charme de leur voix et de leurs pas à la représentation de ce magnifique ouvrage.

Aussi le parterre était là, nombreux, pressé, prodigue d'applaudissements pour les belles voix de Serda et de Dabadie et pour le duo de Mlle Otz; il était là, les yeux béants, la bouche béante, les lunettes braquées sur la danse de Mme Lecomte, danse ravissante de poses, de grace et d'abandon. Il fallait voir le luxurieux abonné, l'abonné vieillard, l'abonné jeune France, suivant de leur jumelle tous les mouvements voluptueux et lascifs de nos deux semillantes et aériennes danseuses, mesdames Lecomte et Leroux. C'était un vrai spectacle, et dans la salle et sur la scène. Dumas avait une grande tâche à remplir, la crainte paralysait parfois ses moyens, et ses moyens ne remplissaient pas toujours ses intentions de chanteur. Le public a tenu compte à Dumas de ses efforts et à Lecomte de son acte de complaisance. Baptiste, St-Ange et Mlle Alexandrine, complètent l'ensemble avec lequel est monté ce drame musical.

Delacroix a quitté Lyon, il a reculé devant son œuvre et mis en doute sa réconciliation avec le public, réconciliation assurée, à une époque où tout le monde se rapproche et oublie ses torts.

L. B.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

La représentation au bénéfice de Rousseau, par le choix des ouvrages qui la composent, promet des compensations aux deux dernières représentations, si tristes et si pauvres. *Un duel sous Richelieu*, drame en trois actes, a dans sa nouveauté attiré tout Paris. Mme Faivre est chargée du principal rôle, c'est d'un bon augure pour l'ouvrage. Scribe et Ancelot ont fourni les deux autres pièces; *La Grande aventure*, et *Les Principes et les Occasions* ou *la Fille du Soldat*, vaudevilles, justifieront la réputation qui les dévance; Mlle. Herliska prêterait sa gentillesse et ses grâces à la fille du soldat. Nous souhaitons à Rousseau pour ses étrennes, un bénéfice proportionné au zèle qu'il déploie et à la peine qu'il se donne depuis plusieurs mois.

GRANIER, gérant.